

Particularités de l'inscription des citoyens étrangers et  
des personnes sans citoyenneté  
à l'université d'état de médecine de Riazan  
pour l'année universitaire 2021/2022

39. L'inscription des étudiants étrangers et des personnes sans citoyenneté ont le droit de recevoir l'enseignement supérieur aux frais du budget conformément aux traités international de la Fédération de Russie, à la législation fédérale ou dans la limite du quota pour la formation établi par le Gouvernement de la Fédération de Russie pour des citoyens étrangers et des personnes sans citoyenneté (ensuite – quota pour la formation des citoyens étrangers) ainsi qu'aux frais des personnes physiques et juridiques conformément aux contrats de la réalisation des services payants.

40. L'inscription des étudiants étrangers dans la limite du quota se réalise selon le bulletin du placement de l'organe fédérale du pouvoir exécutif qui se réalise les fonctions de l'élaboration de la politique d'état et de la réglementation normative de droit dans la domaine de l'éducation. L'inscription des citoyens étrangers dans la limite du quota pour la formation des citoyens étrangers se réalise par les ordres particulières de l'établissement.

41. En dehors des documents prévus par l'article 46 des règles de l'inscription les citoyens étrangers qui entrent conformément des traités internationaux présentent les documens qui prouvent leure attribution aux personnes indiquées dans les traités internationaux.

42. En dehors des documents prévus par l'article 46 des règles de l'inscription les citoyens étrangers et les personnes sans citoyenneté qui sont des compatriots à l'étranger présente aussi les originaux ou les copies des documents prévues par l'article 17 de la loi fédérale N 99-Φ3 « De la politique d'état de la Fédération de Russie en ce qui concerne les compatriots à l'étranger ».

Les compatriotes à l'étranger qui ne sont pas les citoyens de la Fédération de Russie n'ont pas les droits particuliers pendant leur inscription pour les études selon les programmes du baccalauréat universitaire et du spécialiste prévu par la loi fédérale №273-ФЗ si l'autre chose n'est pas prévu par le traité international de la Fédération de Russie.

43. L'université établie deux examens d'entrée pour l'admission des citoyens étrangers et des personnes sans citoyenneté pour les études des programmes de l'enseignement supérieur pour le contrat de la réalisations des services payants:

31.05.01 Médecine générale – chimie, biologie;

31.05.02 Pédiatrie – chimie, biologie;

31.05.03 Médecine dentaire – chimie, biologie;

32.05.03 Médecine préventive – chimie, biologie;

33.05.01 Pharmacie – chimie, biologie;

37.05.01 Psychologie clinique – biologie, mathématiques;

34.03.01 Infirmier (baccalauréat universitaire) – biologie, chimie.

L'université établie par lui-même la quantité des places pour les études selon le contrat de la réalisation des services payants et se réalise le concours particulier pour ces places.

Les étudiants étrangers et les personnes sans citoyenneté peuvent choisir les résultats des examens d'entrée établis pour des citoyens étrangers ou les résultats des examens d'entrée établis dans les points 15-17 des règles de l'admission. Dans la demande d'être admis le candidat doit mentionner d'après lesquels résultats il veut être admis.

Pour l'inscription des citoyens étrangers entrant avec les contrats de la réalisations des services payants se réalise dans les délais suivants :

la date du commencement de la présentation des documents nécessaires pour l'inscription – le 19 juin;

la date de la clôture de la présentation des documents nécessaires pour l'inscription des citoyens étrangers (excepté les citoyens de la Communauté des Etats Indépendants) qui entrent l'université sur la base des résultats des examens d'entrée – le 09 août.

la date de la fin des tests d'entrée est le 20 août;

la date de l'ordre de l'inscription des candidats qui ont donné le consentement d'être inscrit – le 25 octobre ;

44. Pendant la présentation des documents pour l'inscription le citoyen étranger ou la personne sans citoyenneté présente l'original ou la copie de la carte d'identité ou de la carte d'identité du citoyen étranger conformément à l'article 10 de la loi fédérale du 25 juillet 2002 N 115-Φ3 " De la situation de droit des citoyens étrangers dans la Fédération de Russie ".

45. L'inscription des citoyens étrangers et des personnes sans citoyenneté pour les programmes qui contiennent l'information classée secrète se réalise dans la limite du quota de l'enseignement des citoyens étrangers avec l'observation des demandes prévue par la législation de la Fédération de Russie sur l'information classée secrète.